



ASSOCIATION NATIONALE DES
AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

Siège social : 22, chemin de Camalet
64170 Viellenave d'Arthez
assoanap@gmail.com
www.asso-anap.net

BULLETIN D'ADHÉSION 2020

(à compléter et à renvoyer au siège social)

Adhésion renouvelable, valable pour l'année 2020.

Cotisation minimum de 30€

Chèque à l'ordre de :

Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture

site

Désormais, l'adhésion peut aussi se faire en ligne depuis le site internet de l'ANAP :
www.asso-anap.net

VOS COORDONNÉES

Mme Mlle M.

NOM

PRENOM

ADRESSE POSTALE

TELEPHONE

ADRESSE MAIL

LIEU DE TRAVAIL

DIPLÔMÉ(E) DE L'INSTITUT

ANNÉE D'OBTENTION

VOTRE COTISATION

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Pour celles et ceux ayant déjà adhéré à l'ANAP.

30,00€ (minimum)

N° ADHÉSION

PREMIÈRE ADHÉSION

Pour toute première adhésion à l'association, joindre obligatoirement une copie de votre diplôme d'auxiliaire de puériculture.

30,00€ (minimum)

VOTRE RÈGLEMENT

N° DU CHÈQUE

TITULAIRE DU COMPTE

BANQUE

TOTAL À PAYER